

PONT-SAINTE-MAXENCE

Une opposition centriste affûtée

Une des fonctions des conseils municipaux est d'informer l'opposition des décisions prises par la majorité. Quant à elle, l'opposition, dépourvue de pouvoir, profite souvent de l'occasion pour tenter d'exister.

À plusieurs reprises, le conseil municipal du 15 décembre en aura été un bon exemple avec un Philippe Hervieu (Modem) très en verve.

La création du conseil des sages et du conseil local des jeunes évoquée en début de séance était une cible parfaite.

«Cela n'a aucun intérêt si ce n'est celui d'épater la galerie», resumait Philippe Hervieu, «ces conseils correspondent à une volonté de la municipalité de tisser une toile d'araignée idéologique sur la ville».

Réplique du maire Michel Delmas : «Cette envie de rencontrer la jeunesse, permettez-nous de l'avoir même si cela ne vous plaît pas».

Sages (plus de 60 ans) comme jeunes (13-17 ans), ils seront une vingtaine de part et d'autre à participer aux conseils créés. Les volontaires étant moins nombreux que les sièges disponibles (33), tout le monde a eu de la place. Les réunions seront au nombre d'une à deux par trimestre, sous la supervision d'élus volontaires (dont Philippe Hervieu ne fait évidemment pas partie).

Quant à l'utilité de tels conseils, l'avenir nous éclairera.

Suite à la suppression de l'abattement de 20% sur l'avis d'imposition, les élus ont réévalué l'aide municipale aux classes de découverte. Toujours basés sur le quotient familial, ces tarifs seront pris en charge par la commune de 5% (pour un quotient familial supérieur à 18 384 euros) à 85% (pour un quotient familial inférieur à 3 412 euros).

LA LUMIÈRE ARRIVERA-T-ELLE AVEC CHRISTIAN PATRIA ?

Une fois encore la municipalité va faire appel aux réserves parlementaires des élus pour tenter de mener à bien certains projets malgré la situation financière de la ville (voir encadré). C'est cette fois pour payer le remplacement de candélabres que le député Christian Patria est invité à mettre la main à la poche. Il lui est demandé de payer la moitié des 70 000 euros que coûtent ces lampadaires

1,39 MILLION D'EUROS L'AIRE POUR NOMADE...

Le projet de création d'une aire



Le Modem Philippe Hervieu (à g.) et Daniel Bigorgne du Nouveau Centre n'ont pas ménagé la majorité socialiste du maire Michel Delmas.



Le maire Michel Delmas détaillant le projet d'aire pour les gens du voyage. Pour un coût de 1,39 million d'euros cette dernière aura une capacité d'accueil de trente caravanes.

financièrement : la ville a fait une demande de subvention auprès de l'État pour aider à payer les 1,39 million d'euros de travaux. Si tout va bien, le Département payera 138 700 euros, l'État 228 675 euros et la commune 1,02 million.

Sur le terrain -situé vers le passage à niveau, au nord-ouest de Sarron, cela donnera quinze emplacements de 150 m² pouvant accueillir deux caravanes chacun

ice public n'est pas encore tranchée.

«Cette aire a un coût financier important c'est sûr, mais c'est une façon de ramener ces populations dans la vie collective», a expliqué le maire. «Les familles qui veulent une vie normale se démarqueront de celles, en rupture, proche de la délinquance».

En bordure de cette aire, un terrain pour «ceux qui veulent se

Alors là, c'est le Pont-Pont !

Il n'y a pas que les finances qui sont en baisse à Pont-Sainte-Maxence !

De 12 587 habitants en 1999, la population maxipontaine est passée à 12 312 cette année.

C'est du moins ce qu'indiquent, le recensement de l'Insee pour le premier chiffre, et les nouvelles méthodes statistiques de l'institut précité pour le second.

Un dégraissage qui ne fait pas rire du tout le maire.

«J'avoue que je m'attendais pas à ça, je comptais justement sur la démographie pour nous donner un peu d'air financièrement». C'est donc raté, mais que l'on se rassure, c'est bientôt l'heure du Père Noël.

Espérons qu'il n'a pas perdu l'adresse de la mairie.

Avoir un voisin qui tient les bourses du pays peut s'avérer bien utile, surtout quand on est fauché.

Selon Michel Delmas le cabinet du ministre du budget Éric Woerth (aussi maire de Chantilly) versera l'année prochaine la somme de 200 000 euros depuis